

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6976**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Tôlier spécialiste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Délégué général de l'ANFA, Délégué général de l'ANFA

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Tôlier spécialiste réalise les interventions de carrosserie sur éléments amovibles et inamovibles des véhicules et tout particulièrement

- la remise en forme, le remplacement, l'ajustage et le réglage des éléments amovibles,
- les travaux de sellerie nécessaires à l'intervention carrosserie (sièges, garnitures diverses...),
- le remplacement ou la réparation de tout vitrage,
- la réfection d'éléments composites,
- les activités de gestion et d'organisation en relation avec ces activités techniques.

Les capacités attestées relèvent de la maîtrise des concepts et méthodes permettant de : - réaliser toute intervention de dépose-pose et réglage d'éléments amovibles dans le respect des préconisations constructeur ou fabricant,

- réaliser toute intervention de dépose-pose et réglage d'éléments inamovibles dans le respect des préconisations constructeur et des règles d'hygiène et de sécurité,
- remettre en forme tout élément de carrosserie en acier ou aluminium conformément à son aspect d'origine et au plus proche de sa résistance initiale,
- remettre tout élément composite en conformité avec son aspect d'origine,
- organiser le poste de travail en fonction de la nature de l'intervention à réaliser,
- formuler un conseil d'utilisation et d'entretien,
- situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi Tôlier spécialiste s'exerce le plus fréquemment dans les PME ayant pour activité principale le commerce et la réparation des véhicules automobiles (à titre d'exemples : concessions, réparateurs agréés...).

Tôlier spécialiste

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1606 : Réparation de carrosserie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de certification reposent sur 7 modules. Les modalités de validation, spécifiques à chaque module, sont adaptées à la nature des compétences à valider.

Elles prennent appui sur :

- un dossier de validation et un entretien avec narration d'activité,
- une mise en situation.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Tôlier spécialiste avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site ANFA : www.anfa-auto.fr Standard ANFA (Sèvres) : 01 41 14 16 18

Observatoire ANFA : 02 28 01 08 01

<http://www.anfa-auto.fr>

Lieu(x) de certification :

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE (ANFA 41-49 rue de la Garenne - 92313 SEVRES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Conformément à l'Accord Paritaire du 20 janvier 2004, le C.Q.P. "Tôlier spécialiste" a été créé en mars 2006.